



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

DSCC 77

septembre 2018

# LA SÉCABILITÉ, C'EST 48H MAX ET PAS PLUS DE 30 JOURS PAR AN !

Depuis ces dernières semaines, la CFDT ne cesse d'alerter les Directeurs d'Établissements, dès qu'ils ne respectent pas le cadre de la sécabilité.

Pour rappel, l'accord signé par la CFDT est très clair :

Article 2.4 :

« *Toutes les autres formes de sécabilité (programmées/ saisonnières, complémentaires/inopinées) ne dépasseront pas un maximum de 30 jours/an/agent.* »



**VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION**  
— VOTEZ CFDT —



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C  
Antenne Seine et Marne  
BP 40106  
77011 Melun Cedex  
77@cfdtsf3c.org  
www.cfdtsf3c.org

« *La sécabilité complémentaire/inopinée est :*

- Conditionnée tout d'abord à la recherche du remplacement par tous les moyens internes et externes,
- Activée, à la suite de cette recherche, Strictement limitée et ne dépassera pas 48h consécutives (2 jours de travail consécutifs) par agent, sur la sécabilité complémentaire/inopinée »

## CONSEIL CFDT

Nous t'invitons à :

- ▶ Tenir à jour un calendrier à partir du 1<sup>er</sup> janvier en notant les jours de sécabilités inopinées (30 jours/an).
- ▶ Alerter la CFDT, dès qu'il y a plus de 48h de sécabilités inopinées sur ton équipe ou établissement.

**LA CFDT NE LÂCHERA RIEN ET NE CESSERA DE  
DÉFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES  
POSTIER-ÈRES DU 77 !**